

RÈGLEMENT CHALLENGES DES RÉUSSITES

adopté par le Comité Directeur du 31 mars 2023

Art. 1 – Afin de valoriser d'autres réussites que des réussites sportives, le Comité Départemental de Basketball organise les "Challenges des Réussites".

Art. 2 – Ces Challenges récompenseront, chaque saison, 17 associations sportives du Maine-et-Loire.

- Challenge de l'association sportive la plus dynamique :	3 clubs
- Challenge de l'Arbitrage :	3 clubs
- Challenge de la fidélisation :	3 clubs
- Challenge du MiniBasket :	3 clubs
- Challenge de la formation :	2 clubs
- Challenge des Nouvelles Pratiques :	2 clubs
- Challenge Coup de cœur :	1 club

Art. 3 – REGLES DE PARTICIPATION

La participation à ces Challenges est ouverte automatiquement pour toutes les associations sportives du Maine-et-Loire, exception faite :

- des associations sportives organisant les ¼, ½ et Finales des Coupes et Challenges de l'Anjou seniors
- des associations sportives organisant les ½ et Finales des Coupes et Challenges de l'Anjou jeunes
- des associations sportives ayant remporté le même challenge lors de l'une des deux saisons précédentes
- des associations sportives n'étant pas en règle avec la Trésorerie du Comité Départemental.

Art. 4 – REGLEMENT

Les nombres pris en compte (licencié-e-s, formations, ...) sont ceux de la saison en cours (année N), sauf précision. Il en est de même pour la catégorisation des groupements sportifs en nombre de licenciés (référence = année N).

En cas d'égalité dans une catégorie : l'association sportive ayant le moins de licencié-e-s sera récompensée.

4.1 - Challenge de l'association sportive la plus dynamique :

Ce Challenge récompense les plus fortes progressions (en proportion) par rapport à la saison précédente.

Nombre de catégories :	3
Catégories :	* 110 licencié-e-s et moins
	* De 111 à 175 licencié-e-s
	* Plus de 175 licencié-e-s
Nombre de récompenses par catégories :	1

↷ **Calcul pour la catégorie « 110 licenciés et moins » :**

Le pourcentage d'augmentation de licences par rapport à la saison N-1 sera affecté d'un coefficient, dépendant du nombre de licenciés comme suit :

<i>Moins de ... licenciés</i>	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110
<i>Coefficient</i>	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1

↷ **Calcul pour les autres catégories :**

Pourcentage d'augmentation de licences par rapport à la saison N-1.

↷ **Condition requise :**

L'association sportive doit avoir engagé au minimum une équipe en championnat « jeunes ».

4.2 - Challenge de l'arbitrage :

Ce Challenge récompense les associations sportives ayant mis en place des actions permettant de développer l'arbitrage sur le territoire.

Nombre de catégories :	3
Catégories :	* 110 licencié-e-s et moins * De 111 à 175 licencié-e-s * Plus de 175 licencié-e-s
Nombre de récompenses par catégories :	1

↷ **Points :**

Participation à la Journée Départementale de l'Arbitrage	1 point par tranche entamée de 10% de licenciés participants de la catégorie U13
Arbitre officiel-le :	2 points par arbitre
Ancienneté arbitres officiel-le-s :	1 point par tranche de 5 saisons
Observateur/Coach-arbitre : (5 rencontres minimum)	5 points
Formateur d'arbitres (labellisé)	5 points
Formateur d'arbitres (intervenant)	1 point / intervention (max. 5)
OTM officiel :	2 points par OTM

↷ **Calcul :**

L'association sportive totalisant le plus grand nombre de points.

4.3 - Challenge de la fidélisation :

Ce Challenge récompense les associations renouvelant le plus de licencié-e-s d'une saison à l'autre.

Nombre de catégories :	3
Catégories :	* 110 licencié-e-s et moins * De 111 à 175 licencié-e-s * Plus de 175 licencié-e-s
Nombre de récompenses par catégories :	1

↷ **Calcul** : Pourcentage de non-renouvellement le plus faible.
Les équipes uniquement engagées en loisir seront exclues de ce challenge.

4.4 - Challenge du MiniBasket :

Ce Challenge récompense les associations sportives ayant mis en place des actions de développement et d'animation vers le MiniBasket sur le territoire.

Nombre de catégories :	3
Catégories :	* 110 licencié-e-s et moins * De 111 à 175 licencié-e-s * Plus de 175 licencié-e-s
Nombre de récompenses par catégories :	1

↷ **Calcul des pourcentages** :

Les critères suivants seront pris en compte à l'aide de pourcentages :

Participations :

- Père-Noël du BabyBasket :
- Fête du MiniBasket :
- Renouvellement des catégories U9 et U11 :

Chaque tranche de 10 % entamée rapportera 1 point.

(Exemple : 82 % des U7 ont participé au Père-Noël => 9 points)

↷ **Points** :

Label Ecole MiniBasket 49 :	5 points
Participation au forum MiniBasket 49 :	7 points
L'association sportive est engagée dans une OBE :	5 points
Participation aux réunions de secteurs MiniBasket :	2 points

↷ **Calcul** :

L'association sportive totalisant le plus grand nombre de points.

4.5 - Challenge de la formation :

Ce Challenge récompense les associations sportives favorisant les formations d'encadrement (officiels, entraîneurs, dirigeants, ...).

Nombre de catégories :	2
Catégories :	* 130 licencié-e-s et moins * Plus de 130 licencié-e-s
Nombre de récompenses par catégories :	1

↷ **Points** :

Formation d'officiels :

Arbitre stagiaire ou PEA :	4 points
Arbitre club en formation validé dans la saison :	1 point
OTM officiel validé dans la saison :	2 points
OTM club en formation validé dans la saison :	1 point

Formation de cadres :

Découverte Arbitrage et Entraînement (DAE)	2 pts / pers.
--	---------------

Brevet Fédéral : Enfants/Jeunes/Adultes/VxE	4 points
Formation du joueur :	
Participation au Challenge Benjamins	0,5 point par tranche de 10% entamée de participation globale

Formation de dirigeants :

Journée :	4 pts
Soirée :	3 pts

↪ **Calcul :**

L'association sportive totalisant le plus grand ratio :	$\frac{\text{Nombre de points total}}{\text{Nombre de licencié-e-s}}$
---	---

↪ **Condition requise :**

Pour pouvoir concourir dans ce Challenge, l'association sportive devra avoir participé à au moins trois types de formation sur quatre (officiels, cadres, joueur ou dirigeants).

Les chèques Formation sont valables pour les 2 saisons suivantes.

4.6 - Challenge des Nouvelles Pratiques :

Ce Challenge récompense les associations sportives favorisant la promotion et le développement d'actions vers le Basket Santé, la Démarche Citoyenne, le jeu 3x3, ...

Nombre de catégories :	2
Catégories :	* 130 licencié-e-s et moins * Plus de 130 licencié-e-s
Nombre de récompenses par catégories :	1

↪ **Points :**

Le « Vivre Ensemble » :

Labellisation Basket Santé :	20 points
Labellisation Basket Tonik :	20 points
Labellisation Basket Tonik Form :	20 points
Labellisation Basket Inclusion :	20 points
Labellisation Basket Citoyen :	20 points
Licences Vivre Ensemble « VxE » :	0,5 point par licence VxE

Le « 3x3 » :

Organisation d'un tournoi Open 3x3 :	10 points
Equipe de l'asso. sportive engagée en championnat 3x3 :	5 points

↪ **Calcul :**

L'association sportive totalisant le plus grand ratio :	$\frac{\text{Nombre de points total}}{\text{Nombre de licencié-e-s}}$
---	---

4.7 - Challenge Coup de cœur :

Ce Challenge récompense une association sportive ayant fait preuve de dynamisme et d'esprit d'innovation dans un quelconque domaine.

Exemples : Développement du fair-play, accueil, action de promotion hors de l'association, etc...

Nombre de catégories :	1
Nombre de récompenses par catégories :	1

Art. 5 – SOIREE DES REMISES

Le palmarès des Challenges des Réussites sera proclamé à la suite du Bureau décideur des remises, par courrier nominatif aux groupements sportifs récipiendaires. La remise des récompenses se fera lors d'une soirée spécifique : Challenges des Réussites et récompenses fédérales, à l'organisation du Comité de BasketBall du Maine-et-Loire.

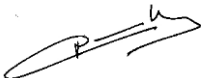
Art. 6 – RECOMPENSES

En partenariat, le Comité Départemental de BasketBall remettra à chaque vainqueur de chaque catégorie :

- Challenge de l'association sportive la plus dynamique : 1 pack matériel
- Challenge de l'Arbitrage : 1 pack matériel
- Challenge de la fidélisation : 1 chèque de 200 € + 1 pack matériel
- Challenge du MiniBasket : 1 pack matériel
- Challenge de la formation : 1 chèque de 200 € + 1 pack matériel
- Challenge des Nouvelles Pratiques : 1 pack matériel
- Challenge Coup de cœur : 1 pack matériel

Art. 7 – Le Bureau du Comité Départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent règlement.

Philippe NICOLAS
Président



Thomas BOUSSEAU
Secrétaire Général

